

Réunion du 4 novembre 2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ**

Nombre de conseillers en exercice : 96  
Nombre de présents : 66  
Nombre de votants : 78

L'an deux mille dix-neuf, le quatre novembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes et MM Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCO, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, David CRABOS, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, André CORLOBÉ (suppléant de Mme Maryse PAYBOU), Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel BARBE, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Dominique TOUYA, Jean-Jacques TEIXEIRA, Gérard PALOUMET, Francis LARROQUE, Georges TROUILHET, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Anthony BERBEL, Encarnacion CANTON, Bruno CIOSSE, Patrice LAURENT, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Yves DARRIGRAND, Marc DESPLAT, Louis-Philippe DUPOUY, Jean-Louis GROUSSET, Geneviève GUICHEMERRE, Emmanuel HANON, Christine LABORDE, Jacques LABORDE, Madeleine PICHAUREAU, Jérôme TOULOUSE, Hélène MARTEUILH, Daniel BIROU, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS** : Mmes et MM. Guy LAFFITTE, Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET, Bénédicte ALCETEGARAY (pouvoir à M. Henri POUSTIS), Michel LAURIO (pouvoir à M. Francis LAYUS), Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Michel DARETTE, Hervé LAFITTE, Patrick GALOPIN, Jean-Simon LEBLANC (pouvoir à M. Dominique TOUYA), Michel JESER, Paul MONTAUT, Didier REY (pouvoir à M. Patrice LAURENT), Jean-Pierre DUBREUIL (pouvoir à M. Jacques CASSIAU-HAURIE), Aline LANGLES (pouvoir à Marie-Thérèse LAVIELLE), Albert LASSERRE-BISCONTE, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Gilbert AURRIAC, Corinne CARRIAT, Jeanne LUGA, Pierrette DOMBLIDES (pouvoir à M. Yves DARRIGRAND), Jeanne LAMAZERE (pouvoir à M. Marc DESPLAT), Céline LEMBEZAT, Anne-Marie LATASTE, Jean-Jacques SENSEBE (pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Thierry LAFFITTE (pouvoir à Mme Véronique REMY), Franck VIREBAYRE-GASTON (pouvoir à M. Philippe GARCIA), David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET), Jean-Claude MORERE.

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mmes Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Nadia GRAMMONTIN.

**RAPPORT N° 17 : AUTOROUTE A64 DEMI-ÉCHANGEUR LA VIRGINIE : CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LE DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES, LA VILLE D'ORTHEZ, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ ET LA SOCIÉTÉ DES AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE**

**Rapporteur** : M. Francis LAYUS

L'opération consiste en la réalisation d'un demi-diffuseur orienté vers l'est avec péage sur l'autoroute A64 à l'ouest d'Orthez au lieu-dit « La Virginie ».

La maquette financière pour ce projet d'un coût global de 11,3 millions d'euros est la suivante :

- Etat : 5 650 000 € HT, soit 50 %,
- Département : 2 950 000 € HT (environ 26 %),
- CCLO : 1 800 000 € HT (environ 16 %),
- Ville d'Orthez : 900 000 € HT (environ 8 %).

Ces montants, valeur janvier 2016, en tant que subventions d'investissement, ne sont pas soumis à la TVA mais à révision en fonction de l'évolution de l'index TP 01.

L'échéancier prévisionnel de versement pour la communauté de communes est le suivant :

- à la signature de la présente convention : 180 000 €,
- à l'arrêté déclarant l'utilité publique : 180 000 €,
- au démarrage des travaux : 180 000 €,
- à l'achèvement des travaux : 900 000 €,
- à l'obtention de la décision de mise en service prise par le Ministre chargé de la voirie nationale : 360 000 €.

Le projet de convention proposé en fin d'année 2018 par la société concessionnaire a fait l'objet de négociations conduites sous l'autorité du Préfet. L'ensemble des attentes des collectivités ont été intégrées. Seule, la limitation de l'application de la révision n'a pas pu être intégrée car contraire à l'avenant à la concession validé par l'Etat.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'approuver** la convention de financement, dans les conditions précitées, annexée à la présente délibération,
- **de mettre en place** les financements pour cette opération avec une autorisation de programme pluriannuelle pour la totalité de la dépense, et la mise à disposition de crédits dès 2020 à hauteur de 200 000 €, y compris la révision précitée,
- **d'autoriser** son Président à signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président



Jacques CASSIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 13/11/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 13/11/2019